



RTL GROUP
Société anonyme
45, bd Pierre Frieden
L-1543 Luxembourg
R. C. S
Luxembourg n° B 10.807

*PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES TENUE A LUXEMBOURG, LE 21 AVRIL 2010*

° La séance est ouverte à 15.00 heures, sous la présidence de
M. Siegfried LUTHER, Président du Conseil d'administration.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Edouard de Fierlant.

Monsieur Martin Dannhoff et Monsieur Joseph Aghina assument les fonctions
de scrutateurs.

Le bureau est complété par Monsieur Gerhard Zeiler, administrateur-délégué et
les administrateurs présents, à savoir Messieurs Onno Ruding, et Jacques
Santer.

° Le bureau ayant été constitué, le Président constate :

I. L'assemblée a été convoquée à cette date heure et lieu, en exécution
de l'article 70 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par convocations
publiées à savoir :

- « Mémorial C » n° 658 et 739 des 29 mars et 9 avril 2010
- « Luxemburger Wort » des 29 mars et 9 avril 2010
- « L'Echo » des 27 mars et 9 avril 2010

- « De Financieel-Economische Tijd » des 27 mars et 9 avril 2010

dont copies des publications respectives ont été déposées auprès du bureau ;
et par lettre missive adressée, par pli recommandé, en date du 8 avril 2010 aux
actionnaires nominatifs, dont une copie est déposée auprès du bureau.

Les justificatifs des dépôts de titres au porteur ainsi que les procurations ont également
été déposés auprès du bureau.

II. Les noms des actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre
d'actions qu'ils détiennent, et les noms des porteurs de procurations des actionnaires
représentés ont été renseignés sur une liste de présences signée par les actionnaires ou
par les porteurs de procuration des actionnaires représentés et par les membres du
bureau, cette liste de présence restant annexée à l'original des présentes.

III. La liste de présences, vérifiée par les scrutateurs, établit que le nombre
des actionnaires présents ou représentés s'élève à 34 réunissant 142.434.177 actions
disposant du même nombre de voix, soit 92,02 % du nombre d'actions représentant le
capital. En application de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, les droits de vote
attachés aux 1.168.701 actions détenues par RTL Group elle-même ou à travers une
filiale dans laquelle elle dispose de la majorité des droits de vote sont suspendus.

IV. Les actionnaires présents reconnaissent, que toutes les formalités ont
été remplies et que l'Assemblée est dès lors valablement constituée et apte à délibérer
sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports du Conseil d'administration et rapports des réviseurs d'entreprises
(sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2009)
2. Approbation des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2009
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises
5. Nominations statutaires
6. Divers.

° L'Assemblée dispense le Conseil d'administration et les réviseurs d'entreprises
aux comptes sociaux et consolidés de la lecture de leurs rapports.

Dans son discours, l'Administrateur-délégué commente l'évolution de la société au cours de l'exercice 2009 et pendant les premiers mois de l'exercice 2010.

Après échanges de vues, il est procédé aux votes et l'Assemblée adopte les résolutions suivantes :

Approbation des comptes sociaux 2009

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises, approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Votes en faveur de la résolution :	140.525.168
Votes contre la résolution :	400
Abstentions :	1.888.008

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

Approbation des comptes consolidés 2009

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion consolidé du Conseil d'administration, du bilan consolidé, du compte de profits et pertes consolidé et de l'annexe ainsi que du rapport des réviseurs d'entreprises aux comptes consolidés, approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Votes en faveur de la résolution :	140.525.118
Votes contre la résolution :	400

Abstentions : 1.865.057

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice reporté au 31 décembre 2009 de 524.740.600,-EUR (cinq cent vingt-quatre millions sept cent quarante mille six cent euros), de la prime d'émission de 5.782.185.577,- EUR (cinq milliards sept cent quatre-vingt-deux millions cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante-dix-sept euros) et de la perte de l'exercice 2009 de 42.642.454,- EUR (quarante-deux millions six cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-quatre euros) l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions de l'article 28 des statuts, décide de distribuer un dividende d'un montant total de 541.149.889,-EUR (cinq cent quarante et un millions cent quarante-neuf mille huit cent quatre-vingt-neuf euros) à prélever sur le bénéfice reporté ainsi que sur la prime d'émission.

L'affectation du résultat de l'exercice se présente dès lors comme suit :

Bénéfice reporté au 31.12.2009	EUR	524.740.600,-
Prime d'émission	EUR	5.782.185.577,-
Perte de l'exercice 2009	EUR -	42.642.454,-
Dividende	EUR -	541.756.439,-
Actions propres – dividende non attribué (1)	EUR	606.550,-
Total bénéfice reporté (après affectation du résultat)	EUR	0,-
Total de la prime d'émission (après affectation du résultat)	EUR	5.723.133.834,-

(1) sur base d'un nombre inchangé d'actions propres détenues le jour de la distribution, soit 173.300 titres

Le dividende brut attribué au titre de l'exercice 2009 aux titulaires d'actions se trouve ainsi fixé à 3,50 EUR par action, le dividende net s'élevant en principe, en l'état actuel de la législation fiscale, à 2,975 EUR par action.

Le dividende sera mis en paiement le 29 avril 2010 contre remise du coupon numéro 16 auprès des établissements bancaires suivants :

- au Grand-Duché de Luxembourg :
DEXIA B.I.L.

- en Belgique :
Dexia Banque

Votes en faveur de la résolution : 140.525.302

Votes contre la résolution : 200

Abstentions : 1.888.074

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

Décharge à donner aux administrateurs

L'Assemblée générale donne, par vote spécial, décharge pleine et entière aux administrateurs de leur gestion au cours de l'année 2009.

Votes en faveur de la résolution : 140.407.102

Votes contre la résolution : 19.100

Abstentions : 1.908.674

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

Décharge à donner au réviseur d'entreprises

L'Assemblée générale donne, par vote spécial, décharge pleine et entière au réviseur d'entreprises de sa mission au cours de l'année 2009.

Votes en faveur de la résolution : 140.505.982

Votes contre la résolution :	19.100
Abstentions :	1.888.124

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité/unanimité.

Renouvellement des mandats des administrateurs

L'Assemblée générale prend acte de la venue à expiration à la présente Assemblée générale des mandats des administrateurs non exécutifs en place et décide, par votes séparés, de renouveler pour une période d'un an, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2010, le mandat de Messieurs Günther Grüger, Siegfried Luther, Hartmut Ostrowski, Thomas Rabe, Onno Ruding, Jacques Santer et Martin Taylor.

- M. Günther Grüger	Votes en faveur :	141.397.991
	Votes contre :	20.739
	Abstentions :	895.546
- M. Siegfried Luther	Votes en faveur :	141.398.283
	Votes contre :	20.369
	Abstentions :	895.624
- M. Hartmut Ostrowski	Votes en faveur :	141.397.981
	Votes contre :	20.749
	Abstentions :	895.546
- M. Thomas Rabe	Votes en faveur :	141.398.193
	Votes contre :	20.927
	Abstentions :	895.116
- M. Onno Ruding	Votes en faveur :	141.399.116
	Votes contre :	19.760
	Abstentions :	895.400
- M. Jacques Santer	Votes en faveur :	141.397.144
	Votes contre :	860
	Abstentions :	897.000

- M. Martin Taylor	Votes en faveur :	141.399.326
	Votes contre :	19.550
	Abstentions :	895.400

Par conséquent, ces résolutions sont adoptées à la majorité.

Renouvellement des mandats des réviseurs d'entreprises

Le mandat du réviseur d'entreprises et des réviseurs d'entreprises aux comptes consolidés venant à échéance au terme de la présente assemblée, sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide de :

- renouveler pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2010, le mandat de réviseur d'entreprises de la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, et de

Votes en faveur de la résolution :	141.498.721
Votes contre la résolution :	18.701
Abstentions :	896.154

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

- renouveler pour une période de un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2010, le mandat conjoint de réviseur d'entreprises aux comptes consolidés de la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l. préqualifiée, et de la société KPMG Audit S.à r.l., établie et ayant son siège social à L- 2520 Luxembourg, 9 allée Scheffer.

Votes en faveur de la résolution :	141.498.752
Votes contre la résolution :	18.700
Abstentions :	896.104

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

Divers : néant.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée dispense le Secrétaire de donner lecture du présent procès-verbal. La séance est levée à 16h42 heures.

Le Secrétaire,

Le Président,

Les Scrutateurs,

Les Actionnaires